

Michèle LACROIX

Commissaire aux Comptes

Inscrit sur la liste nationale
des commissaires aux comptes
rattaché à la CRCC de Chambéry

**“ Centre de Ressources Politique de la Ville
Guyane “**

Association Loi 1901

Siège social : 12, rue du XIV Juillet

97300 - CAYENNE

**Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les Comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2018**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS :

Exercice clos le 31 décembre 2018

Monsieur le Président,

Opinion sur les comptes annuels :

En exécution de la mission qui m'a été confiée par vos soins, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de Votre Association relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion :

Référentiel d'audit

J'ai effectué l'audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé la mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations :

En application des dispositions des articles L 823-9 et R 823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués aux subventions et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de l'opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications et informations spécifiques :

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels.



Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par vos soins.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels :

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L 823-10-1 du Code de Commerce, la mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

A Annecy le Vieux, le 31 juillet 2019 -
Le Commissaire aux Comptes
Michèle LACROIX



ACTIF	Exercice clos le				Exercice précédent	
	31/12/2018				31/12/2017	
	(12 mois)				(12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires	15 298	13 564	1 734	0,23	3 468	0,69
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	53 740	43 096	10 644	1,40	4 651	0,93
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	1 943		1 943	0,26	1 943	0,39
TOTAL (I)	70 980	56 660	14 321	1,88	10 062	2,00
STOCKS ET EN COURS:						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes					2 000	0,40
Créances usagers et comptes rattachés					11 341	2,26
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	200		200	0,03		
. Personnel	500		500	0,07		
. Organismes sociaux	203		203	0,03		
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	345 366		345 366	45,42	198 644	39,58
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	398 946		398 946	52,46	279 069	55,61
Charges constatées d'avance	903		903	0,12	735	0,15
TOTAL (II)	746 118		746 118	98,12	491 790	98,00
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	817 098	56 660	760 438	100,00	501 852	100,00

PASSIF		Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:					
FONDS PROPRES					
Fonds associatifs sans droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice					
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS					
-Fonds associatifs avec droit de reprise					
. Apports					
. Legs et donation					
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs					
-Ecart de réévaluation					
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables					
-Provisions réglementées					
-Droits des propriétaires (commodat)					
TOTAL (I)		342 949	45,10	165 712	33,02
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
TOTAL (II)					
FONDS DEDIÉS					
. Sur subventions de fonctionnement					
. Sur autres ressources					
TOTAL (III)		290 793	38,24	156 681	31,22
DETTES					
Emprunts et dettes assimilées					
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours					
Fournisseurs et comptes rattachés					
Autres					
Instruments de trésorerie					
Produits constatés d'avance					
TOTAL (IV)		126 696	16,66	179 459	35,76
Ecart de conversion passif (V)					
TOTAL PASSIF		760 438	100,00	501 852	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS					
Legs nets à réaliser :					
- acceptés par les organes statutairement compétents					
- autorisés par l'organisme de tutelle					
Dons en nature restant à vendre					
ENGAGEMENTS DONNÉS					

COMPTE DE RÉSULTAT				Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%			
PRODUITS D'EXPLOITATION:											
Ventes de marchandises											
Production vendue de biens											
Prestations de services					11 000	100,00	-11 000	-100,00			
Montants nets produits d'expl.					11 000	100,00	-11 000	-100,00			
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:											
Production stockée											
Production immobilisée											
Subventions d'exploitation			804 731	69,99	427 400	N/S	377 331	88,29			
Cotisations											
(+)Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			156 681	13,63	76 123	692,03	80 558	105,83			
Autres produits			5 719	0,50	773	7,03	4 946	639,84			
Reprise sur provisions, dépréciations											
Transfert de charges			182 710	15,89	66 009	600,06	116 701	176,80			
Sous-total des autres produits d'exploitation			1 149 842	100,00	570 305	N/S	579 537	101,62			
Total des produits d'exploitation (I)			1 149 842	100,00	581 305	N/S	568 537	97,80			
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun											
Exédent transféré (II)											
PRODUITS FINANCIERS:											
De participations											
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif											
Autres intérêts et produits assimilés											
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges											
Différences positives de change											
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement											
Total des produits financiers (III)											
PRODUITS EXCEPTIONNELS:											
Sur opérations de gestion			31	0,00			31	N/S			
Sur opérations en capital											
Reprises sur provisions et transferts de charges											
Total des produits exceptionnels (IV)			31	0,00			31	N/S			
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			1 149 873	100,00	581 305	N/S	568 568	97,81			
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT											
TOTAL GENERAL			1 149 873	100,00	581 305	N/S	568 568	97,81			
CHARGES D'EXPLOITATION:											
Achats de marchandises											
Variations stocks de marchandises											
Achats de matières premières et autres approvisionnements											
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements											
Autres achats non stockés			38 880	3,38	6 083	55,30	32 797	539,16			
Services extérieurs			31 765	2,76	30 860	280,55	905	2,93			
Autres services extérieurs			74 876	6,51	57 383	521,66	17 493	30,48			
Impôts, taxes et versements assimilés			4 722	0,41	2 924	26,58	1 798	61,49			
Salaires et traitements			413 789	35,99	310 149	N/S	103 640	33,42			
Charges sociales			104 703	9,11	91 073	827,94	13 630	14,97			
Autres charges de personnel											
Subventions accordées par l'association											

Jdx

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
.Sur immobilisations : dotation aux amortissements	6 234	0,54	6 471	58,83	-237	-3,65
.Sur immobilisations : dotation aux dépréciations						
.Sur actif circulant : dotation aux dépréciations						
.Pour risques et charges : dotation aux provisions						
(-)Engagements à réaliser sur ressources affectées	290 793	25,29	63 195	574,50	227 598	380,15
Autres charges	6 811	0,59	699	6,35	6 112	874,39
Total des charges d'exploitation (I)	972 572	84,58	568 838	N/S	403 734	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Déficit transféré (II)						
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (III)						
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Sur opérations de gestion	65	0,01	79	0,72	-14	-17,71
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Total des charges exceptionnelles (IV)	65	0,01	79	0,72	-14	-17,71
Participation des salariés aux résultats (V)						
Impôts sur les sociétés (VI)						
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	972 636	84,59	568 917	N/S	403 719	70,96
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	177 237	15,41	12 388	112,62	164 849	N/S
TOTAL GENERAL	1 149 873	100,00	581 305	N/S	568 568	97,81
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
PRODUITS :						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
TOTAL						
CHARGES :						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services						
Prestations						
Personnel bénévole						
TOTAL						

ANNEXE

Préambule

L'exercice social clos le 31/12/2018 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2017 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 760 438,10 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 177 236,79 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 30/07/2019 par les dirigeants.

2 - Principes, règles et méthodes comptables

2.1 - Méthode générale

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 1999, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, et n° 99-03 relatif à la réécriture du plan comptable général, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euros.

2.2 - Principales méthodes d'évaluation et de présentation

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Jdx

2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)

2.2.1 - Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

2.2.2 - Amortissements et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 20 ans
Constructions	de 10 à 40 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

2.2.3 - Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

924

2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)

2.2.4 - Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

2.2.5 - Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles. Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

2.2.6 - Droits individuels à la formation :

La loi du 4 mai 2004 ouvre, sous certaines conditions, pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de 20 heures minimum par an cumulable sur une période de 6 ans. Les engagements de l'entreprise en matière de droits individuels à la formation figurent en engagements hors bilan. Il est mentionné le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF, ainsi que le volume d'heures de formation n'ayant pas donné lieu à demande.

922

Centre de Ressources Politique de la Ville Guyane
ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

- Avec comptes substitués

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Immobilisations :

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	15 298			15 298
Immobilisations corporelles	53 786	10 492	10 538	53 740
Immobilisations financières	1 943			1 943
TOTAL	71 026	10 492	10 538	70 980

3.2 - Amortissements :

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
TOTAL I				
Autres immobilisations incorporelles	11 830	1 734		13 564
Terrains				
Constructions				
sur sol propres				
sur sol d'autrui				
inst. gén., agencmt				
Install. tech., matériel, outill. industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Install. générales, agencements divers	5 370			5 370
Matériel de transport	14 270			14 270
Matériel de bureau et informatique	29 494	4 500	10 538	23 456
Emballage récupérables et divers				
TOTAL III	49 134	4 500	10 538	43 096
TOTAL GENERAL (I+II+III)	60 964	6 234	10 538	56 660

3.3 - Etat des créances et charges constatées d'avance

CREANCES	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances	1 943		1 943
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers			
Autres créances	346 269	346 269	
Charges constatées d'avance	903	903	
TOTAL	349 114	347 171	1 943

922

Centre de Ressources Politique de la Ville Guyane
ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros
- Avec comptes substitués

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.4 - Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions / financements	340 600
Autres produits à recevoir	
TOTAL	340 600

7dx

Centre de Ressources Politique de la Ville Guyane
ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros
 - Avec comptes substitués

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Fonds associatifs

Postes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds associatifs sans droit de reprise:				
Valeur du patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apport sans droit de reprise				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme (1)				
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves:				
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves (2)	194 163			194 163
SOUS TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I)	194 163			194 163
Fonds associatifs avec droit de reprise:				
Apport avec droit de reprise				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés assortis d'une obligation ou d'une condition				
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	4 959			4 959
Subventions d'investissements affectées à des biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
SOUS TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS (II)	4 959			4 959
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I+II)	199 122			199 122

(1) Préciser que la ou les subventions sont maintenues au passif car il s'agit d'un bien renouvelable par l'association

(2) Dont réserve pour projet associatif

9/12

Centre de Ressources Politique de la Ville Guyane
ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros
 - Avec comptes substitués

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

4.2 - Report à nouveau avant répartition du résultat

Nature du report à nouveau	Débiteur	Créditeur
Report à nouveau des activités sous contrôle de tiers financeurs destinées - à l'exercice - aux exercices ultérieurs		4 959
Report à nouveau non affecté à des activités sous contrôle de tiers financeurs		
Report à nouveau des activités propres de l'association	33 410	
SOLDE	33 410	4 959

4.3 - Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	21 107	21 107		
Dettes fiscales & sociales	61 737	61 737		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	3 853	3 853		
Produits constatés d'avance	40 000	40 000		
TOTAL	126 696	126 696		

4.4 - Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	6 400
Dettes fiscales & sociales	32 552
Autres dettes	
TOTAL	38 952

7 da

Centre de Ressources Politique de la Ville Guyane
ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros
- Avec comptes substitués

6 - Autres informations

6.1 - Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	1	
Non Cadres	13	
TOTAL	14	0

6.2 - Honoraires du commissaire au comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 3200 E.

Jax

Michèle LACROIX

Commissaire aux Comptes

Inscrit sur la liste nationale
des commissaires aux comptes
rattaché à la CRCC de Chambéry

“ Centre de Ressources Politique de la Ville Guyane “

Association Loi 1901

Siège social : 12, rue du XIV Juillet

97300 - CAYENNE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2018

Messieurs,

En ma qualité de Commissaire aux Comptes de votre Association, il m'appartient de vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont j'ai été avisée. Il n'entre pas dans ma mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention visée à l'article 612-3 du Code de commerce.

Fait à Annecy le Vieux,

Le

31 juillet 2019

[Signature]
Le Commissaire aux Comptes
Michèle LACROIX